

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS590

présenté par
M. Bazin, rapporteur

ARTICLE 9 TER

À l'alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« référence »,

insérer les mots :

« dont le prix de vente est identique à celui ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de correction d'une erreur matérielle